



AVIS DE POSTE VACANT

- Destinataires :** Direction nationale de l'AFPC, présidence des sections locales et des succursales de la RCN (Veuillez afficher cet avis et le diffuser auprès de vos membres.)
- Expéditeur :** Chris Aylward, président national
- Date :** Le 6 novembre 2018
- Objet :** **Élection de la vice-présidence exécutive régionale suppléante, RCN**
-

La démission de la consœur Rhea Sandy nous oblige à convoquer une élection pour la vice-présidence exécutive régionale suppléante dans la région de la capitale nationale. Voici les règles auxquelles est assujetti le processus électoral.

Nominations

1. Le Comité exécutif de l'Alliance (CEA) lance un appel de candidatures ouvert à tous les membres en règle de la région de la capitale nationale (RCN). Magali Picard, vice-présidente exécutive nationale, agit à titre de directrice des élections.
2. Les candidatures doivent être soumises à la directrice des élections avant **12 h le 15 novembre 2018**. Le formulaire de mise en candidature, ci-joint, peut être présenté par voie électronique ou en version imprimée.
3. Le bureau de direction de l'AFPC confirme que les personnes en nomination sont des membres en règle, qu'elles veulent briguer le poste et, si elles sont élues, qu'elles acceptent d'habiter là où le prescrivent les Statuts de l'AFPC.
4. Tout membre en règle de la RCN peut présenter sa candidature au poste de VPER suppléante ou VPER suppléant de cette région. Cependant, seuls les membres délégués au congrès régional de la RCN de 2017 qui sont toujours en règle peuvent signer un formulaire de mise en candidature et voter lors de l'élection.
5. Le bureau de direction de l'AFPC communique avec les membres délégués au congrès régional de la RCN de 2017 qui ne sont plus en règle pour tenter de rétablir leur statut de membre avant l'élection.
6. Les membres reçoivent la liste des personnes qui briguent le poste de VPER suppléante ou VPER suppléant de la RCN après la clôture des candidatures, le 15 novembre 2018.
7. La directrice des élections rencontrera les candidates et les candidats le 16 novembre 2018.

Campagne électorale

8. Toutes les personnes qui briguent la charge de VPER suppléante ou VPER suppléant peuvent faire campagne entre le 16 et le 30 novembre. En vue de la distribution du matériel de campagne, chaque candidate ou candidat reçoit les adresses courriel des membres délégués au congrès régional de la RCN de 2017 qui sont toujours en règle.
9. La divulgation des adresses de courriel est assujettie aux Politiques de l'AFPC sur la protection de la vie privée et sur la confidentialité. L'information fournie doit être utilisée exclusivement pour l'élection à la charge de VPER suppléante ou VPER suppléant de la RCN. Cette information est confidentielle et il est interdit de la divulguer ou de la communiquer à qui que ce soit par quelque moyen que ce soit.
10. Tout membre qui ne veut pas que l'AFPC divulgue son adresse de courriel aux candidates et candidats n'a qu'à en informer Magali Picard d'ici le 15 novembre. (REVPelectionsVPER@psac-afpc.com)
11. Le matériel de campagne doit être conforme aux dispositions des Statuts de l'AFPC. Les personnes qui ont des préoccupations à ce sujet doivent s'adresser au président national de l'AFPC.
12. Les candidates et candidats qui désirent faire campagne dans les médias sociaux doivent se servir de leurs comptes personnels.
13. Les candidates et candidats n'ont pas le droit d'utiliser les logos, le papier en-tête, les comptes de médias sociaux, ni aucun autre outil de communication de l'AFPC, de l'AFPC-RCN ou de toute autre entité syndicale pour mener leur campagne.

Élection

14. Si l'AFPC n'a reçu qu'une seule candidature au poste de VPER suppléante ou de VPER suppléant de la RCN avant le 15 novembre, date de clôture des candidatures, la personne sera élue par acclamation. Si l'AFPC reçoit plusieurs candidatures, la ou le VPER sera élu à la majorité simple des voix exprimées.
15. Si l'AFPC a reçu plusieurs candidatures, elle tiendra une élection le samedi 1^{er} décembre 2018 dans la salle de conférence J.K. Wyllie, au 233, rue Gilmour. Il y aura un service de garde sur place.
16. Tous les membres délégués au congrès régional de la RCN de 2017 qui sont toujours en règle recevront un courriel confirmant leur droit de vote.
17. Il y aura un débat des candidats le samedi 1^{er} décembre à 9 h 30. Ensuite, il y aura une pause puis le vote commencera à 10 h 45.



Si vous avez des questions au sujet de l'élection à la charge de VPER suppléante ou VPER suppléant de la RCN, veuillez communiquer avec Magali Picard, directrice des élections. Pour la joindre ou envoyer un formulaire de mise en candidature, écrire à :

Magali Picard
Directrice des élections
AFPC, bureau de direction
233, rue Gilmour, 11^e étage
Ottawa (Ontario) K2P 0P1

Tél. : 613-560-4310
Fax : 613-567-0385

Courriel : REVPelectionsVPER@psac-afpc.com

En toute solidarité,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chris Aylward', with a long horizontal flourish extending to the right.

Chris Aylward
Président national

c.c. : CNA
Bureau de direction



**FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE
VICE-PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE RÉGIONALE – RCN (SUPPLÉANCE)
ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA**

DESTINATAIRE : Comité exécutif de l'Alliance

Par la présente, je propose la candidature de

(nom en lettres moulées)

à la charge de suppléant à la vice-présidente exécutive régionale – RCN

Candidature présentée par :

(nom en lettres moulées)

(signature)

(section locale, succursale)

Appuyée par :

(nom en lettres moulées)

(signature)

(section locale, succursale)

Date : _____

NOTA :

1. L'AFPC doit recevoir le formulaire au plus tard le **15 novembre 2018**.
2. Chaque candidate ou candidat doit accepter la nomination par écrit au plus tard le 15 novembre 2018.
3. Les personnes qui présentent et appuient la candidature doivent être des membres en règle de l'AFPC qui étaient délégués au congrès régional de la RCN de 2017.

Moi, (nom) _____, j'accepte, par la présente, de me présenter à l'élection pour la charge de suppléant à la vice-présidence régionale exécutive-RCN.

Signature : _____

